



Païement de la moitié des horaires effectués

Par **Drakidesu**, le **21/05/2024** à **18:02**

Bonjour, je vais être payé 20h (220€) en temps que roadie au sein d'un bal d'orchestre, alors que j'ai effectué 37h de travail laborieux.

En 48h, j'ai effectué 18h par jour de travail de manutention la moitié sous le soleil
Selon mes calculs d'horaires, avec 37h, je devrais toucher 407€

Mais, en effet, le patron de ce bal ne veut me payer que pour les 2 cachets prévus de 10h chacun sous prétexte que l'on ne peut plus envoyer de demande de cachets supplémentaires, maintenant que les prestations sont passées.

Qu'en est t'il? Quels sont les recours possibles pour toucher cet argent?

Merci beaucoup d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2024** à **07:55**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Que dit votre contrat initial? Prévoyait-il une possibilité de dépassement des 10 heures ?

Par **Drakidesu**, le **22/05/2024** à **09:04**

Je n'ai pas vu la couleur des contrats (cachets GUSO) car ils ont été remplis et envoyé avant que je n'arrive sur le lieu de travail.

Donc je ne sais pas si ils contiennent un possibilité de dépassement.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2024** à **10:04**

Donc, il faut prendre contact avec un syndicat, voire même avec l'inspection du travail

Par **Drakidesu**, le **22/05/2024** à **11:00**

Très bien. Merci beaucoup pour vos réponses rapides, excellente journée !